

LA MIGRATION ET L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU LIBAN

-Noura RAAD-

Intervention lors du Colloque de recherche "Mondialisation, Genre et Mobilité"
Tunis, 11 Mai 201

Nous savons tous et toutes que la mondialisation a permis l'ouverture des frontières, a facilité le mouvement de déplacement des individus, peu importe les raisons et les objectifs, d'un pays à l'autre et, par conséquent, a renforcé le phénomène de la mobilité ou de la migration internationale. Ainsi, ces évolutions de la migration internationale et des politiques d'émigration et d'immigration sont liées à un processus mondial de transformations économiques, culturelles et politiques auquel renvoie couramment le terme « mondialisation ».

Le Liban a été depuis toujours considéré comme un pays d'émigration et d'immigration principal. D'un côté, il est connu pour être une terre d'émigration de longue date suite aux guerres, avec une diaspora estimée à plusieurs millions de personnes dans le monde entier. Et, d'un autre côté, le Liban reçoit est un pays d'immigration important puisqu'il reçoit chaque année des milliers de migrants (es) qui viennent pour chercher de l'emploi ou pour fuir la guerre dans leur pays d'origine. C'est pourquoi, j'ai choisi de traiter ce sujet de « mondialisation et de migration » au sein du Liban et de voir, plus spécifiquement, sa relation avec le genre et son impact sur les femmes. Puisque, le phénomène de migration, renforcé par la mondialisation, n'est pas sans conséquences spécifiques sur les femmes, notamment que « le genre » est au cœur de toutes les études dans un monde où l'égalité n'est pas atteinte et où les rôles et les tâches, dans tous les domaines confondus, sont divisés de manière sexiste selon le sexe de la personne et non pas selon ses capacités et ces compétences. Les effets de la mondialisation et de la migration et la mobilité internationale des individus diffèrent alors selon le sexe des personnes et a un impact spécial sur la condition féminine. C'est pourquoi, il est intéressant d'aborder ce sujet sur la migration d'un point de vue de sa relation avec le genre et ses effets sur les femmes plus spécifiquement. Ceci nous permettra de mieux comprendre l'intérêt de la question d'égalité entre hommes et femmes qui est toujours au cœur de ces sujets et qui présente toujours la même problématique, puisque les femmes sont discriminées et soumises à l'autorité masculine et aux différents types de violences même dans le cadre du phénomène de la migration. D'où l'importance de l'introduction du concept de genre dans notre sujet pour travailler afin d'aboutir à une réelle égalité entre les êtres humains.

Cependant, puisque dans les travaux des séminaires précédents du RUSEMEG, liés, d'une part, aux « freins et obstacles à l'autonomisation économique des femmes » et, d'autre part, aux « violences contre les femmes, violences fondées sur le genre », ont abouti, malgré la diversité des disciplines et des interventions présentées, à une même conclusion. Et, celle-ci se résume par le fait que malgré les évolutions et les avancées

en matière des droits des femmes, la lutte contre les violences auxquelles elles se confrontent et son émancipation économique dans plusieurs domaines, il reste beaucoup de travail à faire. Jusqu'à aujourd'hui, la majorité des femmes sont placées, d'une façon ou d'une autre et peu importe leur nationalité, dans une position d'infériorité par rapport aux hommes. Elles confrontent toujours des difficultés pour trouver une place et s'imposer dans le monde du travail, elles subissent des violences différentes allant de la violence morale, les insultes, les harcèlements moraux, jusqu'à les violences physiques et/ou sexuelles et le féminicide parfois. Ce qui conduit à enfreindre leur émancipation et leur autonomisation économique. A partir de ces travaux et, puisque la question de l'émancipation économique des femmes relève d'un sujet très vaste et peut être atteinte à partir de la mobilité internationale des femmes, comme elle peut se dégrader suite au phénomène de migration des femmes, j'ai trouvé alors qu'il était intéressant d'aborder le sujet la migration des femmes au Liban sous l'angle de son impact sur leur émancipation économique.

Notons que comme les hommes, beaucoup de femmes libanaises jouent de plus en plus un rôle important dans le projet migratoire. La migration des libanais vers l'étranger a aidé beaucoup de femmes à poursuivre leurs études, à trouver de bonnes opportunités et d'avoir une émancipation économique. Ceci a une importance majeure pour les femmes qui trouvent une autonomisation économique, mais également pour le Liban parce qu'elles contribuent à avancer l'économie du pays par le transfert des fonds. Ainsi, cette migration permet avec son évolution de réduire les écarts entre les sexes. Toutefois, ce qui nous intéresse dans cette étude, c'est la question de l'émancipation économique des femmes qui migrent ou se mobilisent vers le Liban à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions de vie. De ce point de vue, la migration des femmes vers le Liban peut se présenter sous trois volets. Dans un premier temps, cette migration peut être prise par une décision personnelle par les femmes qui se mobilisent vers le Liban pour chercher une nouvelle vie, un bon emploi ou pour fuir les traditions ; il s'agit notamment des femmes migrantes qui viennent de l'Asie ou de l'Afrique pour travailler en tant que travailleuses domestiques ou dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie. Ensuite, la mobilisation des femmes vers le Liban peut prendre la forme d'une exigence suite aux guerres déclenchées dans les pays voisins et, c'est le cas des réfugiées palestiniennes et syriennes. Enfin, la mobilisation des femmes vers le Liban peut être forcée ou frauduleuse, elle découle alors du phénomène de traite des femmes et des filles en vue de leur exploitation économique et/ou sexuelle au Liban. C'est, notamment, le cas des victimes de traite des êtres humains venant de l'Afrique et de l'Europe de l'Est pour se livrer à la prostitution au Liban. Ceux sont alors les trois types de migration principale des femmes vers le Liban. A partir de ces trois formes, il est intéressant de voir le double visage ou le double effet de la migration au Liban sur la condition féminine et leur émancipation économique.

Pour commencer, nous devons rappeler que le Liban a ratifié plusieurs Conventions sur la protection des droits des femmes, dont la plus importante est la CEDEF. En revanche, le Liban n'a ni ratifié la Convention de Genève de 1951 et son protocole sur les réfugiés,

ni la Convention de l'OIT relative aux travaux domestiques de 2011, ni celle sur la protection des travailleurs migrants et des membres de la famille de 1990. Au niveau de la législation interne, pour les migrants, il existe une loi relative à l'entrée, au séjour et à la sortie du Liban qui précise les modalités d'obtention du visa. Et, si les migrants souhaitent travailler, ils doivent obtenir un permis auprès du ministère du travail qui sera renouvelé par le biais de leur garant. C'est le cas pour les travailleuses domestiques qui viennent au Liban à travers des garants et travaillent en ayant ce permis. Toutefois, il n'existe pas au niveau du droit interne une législation réglementant leur travail, précisant leurs droits et obligations et leur accordant une protection. Pour les réfugiés palestiniens, ils ont un statut à part. Et, pour les réfugiés syriens, ces derniers doivent régler leur situation de manière légale devant les autorités libanaises chaque année et le problème c'est qu'il est très difficile de légaliser leur situation suite aux empêchements par les autorités libanaises et au coût élevé de cette procédure.

Ainsi, aborder la question de la migration et son impact sur la condition féminine ; c'est s'engager dans l'étude, d'un côté, les bienfaits de cette migration sur l'émancipation économique des femmes (A). Et, de voir, d'un autre côté, les inconvénients du phénomène de la migration sur les femmes conduisant à leur oppression et à leur dépendance économique (B).

A- LA MIGRATION : MOYEN D'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU LIBAN

S'agissant de la migration vers le Liban, plusieurs études récentes élaborées par le ministère du travail ont démontré qu'il existe une prédominance de la main d'œuvre féminine parmi les immigrés ayant une situation régulière. Cependant, cette hypothèse reste limitée suite à l'absence de statistiques fiables à cause de l'absence d'estimation sur la migration irrégulière.

Néanmoins, il est vrai qu'un grand nombre de femmes viennent au Liban à la recherche d'un emploi et s'engagent surtout à travailler en tant que travailleuses domestiques. Aujourd'hui, le Liban compte à peu près 200 000 employées de maisons (selon HRW), qui viennent chercher de meilleures conditions de vie au Liban pour devenir indépendante de leur famille et avoir une certaine autonomisation économique. Ces femmes migrantes arrivent des pays les plus pauvres, comme la Philippines, l'Éthiopie, le Sri Lanka, le Madagascar, l'Inde et d'autres pays de l'Afrique, pour travailler jour et nuit, gagner de l'argent et aider leur famille dans leur pays d'origine. Cette forme de migration leur permet d'accroître leur indépendance économique et matérielle et d'améliorer leurs conditions. En outre, ces femmes contribuent aussi bien au développement économique de leur pays d'origine qu'à celui du pays d'accueil, en l'occurrence, le Liban. Ces migrantes jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, dont les femmes sont les premières victimes dans le monde entier. Outre, les migrantes travailleuses domestiques, plusieurs femmes viennent notamment du

Maghreb pour travailler dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Celles-ci gagnent bien leur vie et contribuent à l'émancipation de la femme et à son autonomisation économique.

Cependant, si la migration peut ouvrir à ces femmes de nouvelles perspectives, notamment en matière d'emploi et, leur permet de gagner de l'argent et d'avoir une marge d'indépendance et d'émancipation économique ; elle présente également de grands risques pour ces femmes migrantes à tel point que, dans la majorité des cas, certaines se retrouvent dans le segment inférieur du marché du travail. Mais pire encore, ces femmes qui ont quitté leur pays et leur famille dans l'espoir d'une meilleure vie et avenir, elles vont rapidement prendre conscience de la réalité des choses, de la difficulté de l'emploi ou de la vérité du travail qui diffère de celui pour lequel elles ont été embauchées en venant au Liban et la majorité vont travailler dans des conditions très difficiles et vont subir toutes les formes d'abus et d'exploitation.

Ainsi, si la mondialisation et la mobilité des femmes est un point fort conduisant à leur émancipation et leur indépendance économique. Néanmoins, pour des milliers d'autres femmes, ces migrations les soumettent à des conditions de travail dures, à des maltraitances, des abus et des violences et les rendent soumises et dépendantes de l'autorité masculine, non pas de leur père ou des hommes de leur famille, mais cette fois-ci de leurs garants ou leur exploitateurs.

B- LA MIGRATION : MOYEN D'OPPRESSION ET DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU LIBAN

Nous allons voir dans ce paragraphe le statut des femmes migrantes vers le Liban qui travaillent en tant que travailleuses domestiques, celles qui viennent par le biais du visa « d'artiste » et les femmes réfugiées syriennes qui cherchent de l'emploi pour pouvoir survivre. Le point commun entre toutes ces formes de migration, peu importe leur histoire d'origine ou leur nature, c'est que des femmes migrantes se mobilisent vers le Liban en recherche d'un travail pour améliorer leur condition de vie financière et qui, malheureusement, seront rapidement exploitées économiquement, socialement ou sexuellement et subiront des violences multiples et deviendront toutes des victimes du phénomène de la migration.

S'agissant des femmes migrantes travailleuses domestiques, plusieurs États ont légiféré et pris des mesures nécessaires pour règlementer et professionnaliser le travail de ces travailleuses, pour les protéger et déterminer leurs droits et leurs obligations. Au Liban, malgré leur nombre accru, ce n'est pas le cas. Jusqu'à aujourd'hui, il n'existe aucune législation qui règlemente le statut légal de ces femmes migrantes. Bien au contraire, elles font partie des travailleuses les moins reconnues et les moins protégées. Elles subissent toutes les formes d'exploitation de la part de leur garant et de leur patron. Une fois arrivées au Liban, les garants confisquent leurs passeports et seront exposées alors aux risques d'exploitation. Elles sont maltraitées, elles sont souvent séquestrées,

subissent des malnutritions, des violences physiques et morales, voire même des abus sexuels, des harcèlements et des viols. Et, elles ne peuvent pas dénoncer ces pratiques préjudiciables à leurs égards, puisqu'elles ne bénéficient d'aucune protection légale. Ainsi, soit elles gardent le silence et continuent à subir ces abus, soit elles les déclarent et seront renvoyées dans leur pays d'origine, ou enfermées et exploitées, soit elles fuient, s'isolent et finiront parfois par se suicider dans la plupart des cas. Suite au silence des politiciens, la société civile s'est mobilisée et des manifestations ont été organisées par les ONG libanaises de la défense des droits de l'Homme pour réclamer la reconnaissance légale du statut de ces travailleuses domestiques et leur protection au niveau de la législation libanaise. Mais, ces efforts n'ont pas encore abouti à une législation en la matière, notamment qu'à chaque fois, les politiciens pour fuir ce problème, ils évoquent « *qu'il existe au Liban des problèmes beaucoup plus importants, notamment au niveau de la sécurité intérieure du pays, et qu'il n'est pas le moment pour régler juridiquement le statut de ces travailleuses* ». Pour ces hommes politiques, qui considèrent que les discriminations à l'égard des femmes ne constituent pas une priorité politique, la question de la protection juridique du statut de ces femmes migrantes est encore plus marginalisée et n'a aucune importance. Pour eux, ces femmes ne sont que des objets et des marchandises dont la dignité et l'intégrité ne comptent pas.

Ce même point de vue est perpétué également au Liban à l'égard des femmes migrantes qui viennent avec un visa « d'artiste » pour travailler et qui seront exploitées par leur patron qui croient être leur « propriétaire ». Ces femmes viennent du partout du monde, notamment de l'Europe de l'Est et de l'Afrique, en recherche du travail ou suite à leur vente par leur famille pour des raisons financières, ou suite à des tromperies et des pressions de la part de leurs exploiters. Elles se mobilisent vers le Liban en croyant qu'elles auront un bon emploi et salaire et une meilleure vie et qu'elles pourront devenir indépendantes de leur famille. Mais, une fois arrivées au Liban, leurs passeports leur seront confisqués et elles comprennent directement qu'elles sont entre les mains de trafiquants des êtres humains et de proxénètes qui vont les exploiter et les forcer notamment à se prostituer. Ainsi, ces femmes subiront toutes les formes de violences et d'exploitation de la part de leurs trafiquants, de leurs proxénètes, mais également de leurs clients. Et, si elles se plaignent de mauvais traitements, elles risqueront de se retrouver à la rue sans papiers, ni logements. Ainsi, le problème de la traite des femmes et des jeunes filles et de la prostitution des femmes migrantes au Liban est l'une des plus graves violations des droits humains. Et, même dans le cas où les femmes viennent de leur propre gré au Liban pour se prostituer, elles le font pour des raisons financières ou pour fuir de l'autorité masculine exercée sur elles dans leur pays d'origine et elles deviendront aussi victimes des actes d'abus et de violences et seront dépendantes de leurs trafiquants et leurs proxénètes. Ainsi, les femmes et leurs corps sont utilisés comme un objet sexuel et une marchandise et non comme un être humain. Et, puisque ces pratiques rapportent des chiffres et des profits énormes, celles-ci sont alors perpétuées et très répandues au Liban. Il est très difficile de mettre fin à ces actes et le problème majeur qui se pose également, c'est que ces femmes ne pourront plus sortir de ces réseaux, elles deviendront dépendantes de leurs trafiquants, leurs proxénètes et

leurs clients et elles risqueront les maladies, les infections, les grossesses non désirées, la solitude, la dépression, etc.

Une Loi de 2011 a été mise en place au Liban pour réprimer le crime de traite des êtres humains et mettre fin à la prostitution, mais celle-ci reste limitée tant au niveau juridique que pratique. Car ces réseaux sont très difficiles à démanteler, la Loi comprend plusieurs lacunes au niveau juridique et dans son application pratique, les policiers, les avocats et les juges manquent de formations dans ce domaine notamment que les victimes deviennent des auteurs d'infractions pour eux. En outre, le problème de la protection de ces femmes migrantes qui se livrent à la prostitution ou qui seront forcées à se prostituer réside dans le fait que la législation libanaise interne est prohibitionniste vis-à-vis de la prostitution et, par conséquent, la femme prostituée est considérée comme une auteure d'infraction pénale et non comme une victime. Donc les filles mineures seront protégées par la loi pénale, mais les majeures seront condamnées, malgré que toutes ces filles et femmes sont des victimes d'exploitation, d'abus et de violences. Ainsi, même si ces femmes veulent arrêter ces pratiques et les dénoncer, elles ne pourront pas en ayant peur de se retrouver à la rue sans aucun moyen pour survivre ou d'être condamnées comme des criminelles aux yeux de la Loi. De plus, outre les failles législatives, même au niveau pratique un problème se pose. Si ces femmes migrantes travailleuses domestiques ou victimes de traite ou de prostitution se rendent chez la police pour déclarer les faits qu'elles subissent, elles seront incarcérées et subiront des violences, voire même parfois des viols, par les autorités policières elles-mêmes avant d'être remises entre les mains de leurs garants et leurs employeurs. Il manque alors une forte sensibilisation sur la gravité de ces pratiques préjudiciables à l'égard des femmes au niveau de la société libanaise et une reconnaissance juridique de ces violences afin de les incriminer.

Enfin, les femmes travailleuses domestiques ou les femmes victimes de la traite des êtres humains et de la prostitution ne sont pas les seules victimes de la migration au Liban. Il existe une troisième catégorie de femmes victimes de la migration qui sont venues au Liban pour échapper aux guerres dans leur pays et qui sont les réfugiées palestiniennes et syriennes. Toutefois, nous mettons l'accent notamment sur l'impact de la migration sur les femmes réfugiées syriennes.

Suite à l'explosion du nombre de réfugiés sur le territoire libanais et des difficultés de vie qu'ils subissent, les femmes comme les hommes vont à la recherche d'emploi au Liban pour pouvoir survivre, pour procurer de l'argent et de l'alimentation pour leur famille et leurs enfants. Ceci a favorisé l'autonomisation économique des femmes puisqu'elles ont le même rôle que les hommes. Néanmoins, ceci a également renforcé la perpétuation des violences à l'égard des femmes car la plupart des réfugiées subissent des discriminations sexo-spécifiques et des exploitations économiques et sexuelles en recherchant de l'emploi ou en travaillant. Ces femmes et filles réfugiées sont exposées quotidiennement aux harcèlements physique ou verbal, elles sont kidnappées dans les rues, attaquées et violées pendant leur travail. Plusieurs d'entre elles travaillent dans les maisons ou font le ménage dans les entreprises privées, mais subissent des violences

allant parfois jusqu'aux viols de la part des hommes et gardent leur silence pour ne pas perdre leur emploi. En outre, plusieurs filles réfugiées sont victimes des mariages forcés par leur famille au Liban. Pour des raisons financières, leur parent les vend à des hommes libanais, qui abusent d'elles et qui les soumettent parfois à la prostitution forcée pour en tirer des profits.

Ainsi, même si ces femmes réfugiées trouvent de l'emploi, elles travailleront dans des conditions très difficiles et pour avoir des salaires très bas et, elles subiront alors des discriminations et des violences parce qu'elles sont tout d'abord de sexe féminin, mais plus encore parce qu'elles sont des réfugiées. Et, le problème c'est qu'au niveau juridique, les lois pénales libanaises sont encore limitées et discriminatoires à l'égard des femmes peu importe leur nationalité. Et, qu'au niveau pratique, ces femmes réfugiées gardent souvent leur silence pour ne pas perdre leur emploi, ou en ayant peur d'être mal-vues par les autres réfugiés, ou d'être maltraitées par les autorités compétentes libanaises ou en ignorant tout simplement leurs droits.

Ainsi, la migration et la mobilité des êtres humains est au cœur de la mondialisation et de l'ouverture des frontières et de la facilité du déplacement d'un pays à l'autre. Cette migration a un impact direct sur la condition féminine, celle-ci a permis à beaucoup de femmes libanaises de se libérer des traditions et des règles religieuses et culturelles, de travailler dans les pays du Golf, en Europe, au Canada et en Amérique et d'avoir une indépendance et de s'émanciper économiquement. Ceci renforce alors l'évolution des droits des femmes, réduit les écarts entre les sexes et va dans le sens d'une égalité des genres. Cependant, ces avantages de la migration se trouvent limités par l'autre visage de la migration des femmes conduisant à leur exploitation sociale, économique et/ou sexuelle. De ce point de vue, la migration a un impact négatif sur la condition féminine, elle limite le mouvement des femmes, les soumet à l'autorité masculine et à de diverses violences et perpétue les inégalités entre les sexes. Pour que la migration soit un moyen d'émancipation et d'indépendance des femmes, il faut tout d'abord commencer par la réforme des lois internes dans chaque État, d'éliminer les discriminations entre les sexes dans les législations et de prévoir une certaine protection contre les violences et les exploitations dont les filles et les femmes sont les premières victimes. Il faut une véritable sensibilisation au niveau pratique de toutes les autorités étatiques et de la société civile sur les questions de genre. Il faut également s'aligner aux instruments juridiques internationaux, les ratifier et les appliquer en droit interne et, enfin, une réelle coopération internationale étatique et associative pour combattre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et pour rendre la migration internationale un moyen d'indépendance et d'amélioration de la vie des êtres humains. Au Liban, aujourd'hui, toutes les ONG se mobilisent pour atteindre ces objectifs, plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation ont été mises en place pour demander la reconnaissance légale d'un statut protecteur pour les travailleuses domestiques, pour demander l'incrimination de la traite des jeunes filles et femmes et la prostitution forcée, pour protéger juridiquement et pratiquement les victimes de la prostitution (la prostituée) et réprimer les responsables de cette pratique et les clients (trafiquants,

proxénètes et clients) et pour protéger et assister les réfugiées dans leurs procédures devant les juridictions libanaises.

La migration constitue alors un moyen d'émancipation économique des femmes et d'égalité entre les sexes, mais également un moyen de soumission et d'oppression des femmes et alors un drame humanitaire. Et, il n'existe pas aujourd'hui de solutions miracles, il faut alors que nous travaillions tous ensemble (État, ONG, associations et société civile) pour mettre fin au visage négatif de la migration internationale.